



résident dans un camping

Par **isaboubou**, le **06/05/2019** à **12:02**

Bonjour,

Je suis résidente dans un camping dans le calvados, camping appartenant à un groupe (Cap Fun)

Depuis peu ils nous ont installés un "manomètre" pour l'eau afin que nous puissions payer notre consommation d'eau et prochainement ce sera l'électricité.

Nous demandons le prix du mètre cube d'eau ainsi que le prix du kilowattour nous n'avons aucune réponse.

Je voudrais savoir comment pouvons nous nous procurer ces tarifs, sachant que c'est un gros groupe national il doit avoir un tarif préférentiel,

J'ai vu que la revente de l'électricité était interdite. Qu'en est-il pour les campings ?

Pouvez vous m'éclairer sur ces deux points

Merci

Par **Visiteur**, le **06/05/2019** à **12:12**

Bonjour

Les consommations peuvent être incluses ou non dans le prix de la location du terrain, votre contrat et les conditions générales d'utilisation doivent le préciser.

Par **isaboubou**, le **06/05/2019** à **13:23**

Bonjour Pragma,

Dans mon contrat il est stipulé que cette année seront installés des compteurs individuels pour la consommation d'eau et d'électricité, ce que nous voulons c'est avoir le tarif

Nous posons la question au directeur du camping qui nous répond qu'il ne connaît pas les tarifs, ce qui nous étonne puisqu'ils payent déjà des factures d'eau et d'électricité.

Ma questions est comment faire pour connaître les tarifs puisqu'ils sont sencés me semble t-il de nous facturer le kilowatteur et le m3 au prix que eux payent non ?

Par **Visiteur**, le **06/05/2019** à **13:27**

Si ces compteurs individuels sont nominatifs, un contrat à votre nomp devra exister et le tarif mentionné.